

Énergir, s.e.c.
Cause tarifaire 2025-2026, R-4287-2024

Établissement du revenu requis
Cause tarifaire 2025-2026
(000 \$)

	<u>Distribution</u> <i>(1)</i>	<u>SPEDE</u> <i>(2)</i>	<u>Transport</u> <i>(3)</i>	<u>Équilibrage saisonnier</u> <i>(4)</i>	<u>Flexibilité opérationnelle</u> <i>(5)</i>	<u>Socialisation</u> <i>(6)</i>	<u>Total</u> <i>(7)</i>	<u>Référence</u> <i>(8)</i>
1 Frais de transport, d'équilibrage, du SPEDE et de la distribution	8 059		141 884	119 392	16 114		285 449	Énergir-N, Doc. 6, p. 1
2 Autres revenus d'exploitation	(4 195)						(4 195)	Énergir-N, Doc. 7
3 Dépenses d'exploitation	261 929						261 929	Énergir-N, Doc. 8, p. 2, tableau 1
4 Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs	(11 038)						(11 038)	Énergir-L, Doc. 4, p. 2, l. 2 à 5
5 Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)	6 855						6 855	D-2023-127, paragr. 230.
6 Amortissements immobilisations	157 310			3 212			160 522	Énergir-N, Doc. 3, p. 1, col. 4, l. 25
7 Amortissements frais reportés et actifs intangibles	80 187		(4 170)	34 958	(7 262)	52 570	156 282	Énergir-N, Doc. 9, p. 1, col. 9, l. 28
8 Impôts fonciers et autres	50 977						50 977	Énergir-N, Doc. 10
9 Impôts sur le revenu	24 601	8 543	(620)	2 586	629	1 961	37 699	Énergir-L, Doc. 1, p. 11, col. 7
10 Rendement sur la base de tarification	160 459	1 125	(278)	12 361	2 580	1 301	177 548	Énergir-L, Doc. 1, p. 11, col. 8
11 Revenu requis avant recharge au client GM GNL pour utilisation de l'usine LSR	<u>735 144</u>	<u>9 668</u>	<u>136 817</u>	<u>172 509</u>	<u>12 061</u>	<u>55 831</u>	<u>1 122 029</u>	
12 Coût d'utilisation de l'usine LSR remboursé par le client GM GNL				(6 824)			(6 824)	Énergir-N, Doc.12, Annexe 1, p. 2, col. 2, l. 26
13 Contribution GES	<u>(6 036)</u>			<u>(1 494)</u>			<u>(7 530)</u>	Énergir-N, Doc. 7 et Énergir-N, Doc. 13
14 Revenu requis de la clientèle réglementée	<u>729 108</u>	<u>9 668</u>	<u>136 817</u>	<u>164 191</u>	<u>12 061</u>	<u>55 831</u>	<u>1 107 675</u>	

**Évolution du revenu requis par service pour la période 2024-2026
(000 \$)**

Revenu requis par service						Hausse (baisse)		
		Réel 2024	4/8 2025	CT 2024-2025	CT 2025-2026	2025-2026 vs CT 2024-2025	2025-2026 vs 4/8 2025	2025-2026 vs Réel 2024
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
1	Distribution	682,6	744,7	742,2	729,1	(13,0)	(15,6)	46,5
2	SPEDE	8,3	9,5	11,4	9,7	(1,8)	0,2	1,4
3	Transport	175,9	130,5	170,4	136,8	(33,5)	6,3	(39,0)
4	Équilibrage sais. et Flexibilité opérationnelle	160,2	176,8	166,9	176,3	9,4	(0,6)	16,1
5	Socialisation	0,1	8,1	7,8	55,8	48,1	47,8	55,7
6	Revenu requis	1 027,0	1 069,5	1 098,6	1 107,7	9,1	38,1	80,7

⁽¹⁾ R-4288-2024, Énergir-8, Doc. 1, p. 7, col. 7, l. 14.

⁽²⁾ R-4257-2024, Énergir-N, Doc. 1, p. 1, col. 7, l. 14.

Établissement du revenu requis
Année de base 2025 (4/8)
(000 \$)

	<u>Distribution</u>	<u>SPEDE</u>	<u>Transport</u>	<u>Équilibrage saisonnier</u>	<u>Flexibilité opérationnelle</u>	<u>Socialisation</u>	<u>Total</u>
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
1 Frais de transport, d'équilibrage, du SPEDE et de la distribution	8 508		125 270	126 651	14 403		274 832
2 Autres revenus d'exploitation	(3 317)						(3 317)
3 Dépenses d'exploitation	253 562						253 562
4 Autres composantes du coût de avantages sociaux futurs	(2 217)						(2 217)
5 Plan global en efficacité énergétique (PGEEÉ)	6 217						6 217
6 Amortissements immobilisations	145 373			2 470			147 843
7 Amortissements frais reportés et actifs intangibles	96 996		4 991	32 339	(7 584)	6 941	133 683
8 Impôts fonciers et autres	52 801						52 801
9 Impôts sur le revenu	29 962	8 378	(59)	2 503	474	952	42 210
10 Rendement sur la base de tarification	<u>159 108</u>	<u>1 108</u>	<u>281</u>	<u>11 069</u>	<u>2 062</u>	<u>173</u>	<u>173 801</u>
11 Revenu requis avant recharge au client GM GNL pour utilisation de l'usine LSR	<u>746 995</u>	<u>9 486</u>	<u>130 483</u>	<u>175 032</u>	<u>9 355</u>	<u>8 066</u>	<u>1 079 417</u>
12 Coût d'utilisation de l'usine LSR remboursé par le client GM GNL				(6 997)			(6 997)
13 Contribution GES	<u>(2 317)</u>			<u>(562)</u>			<u>(2 880)</u>
14 Revenu requis de la clientèle réglementée	<u>744 678</u>	<u>9 486</u>	<u>130 483</u>	<u>167 473</u>	<u>9 355</u>	<u>8 066</u>	<u>1 069 541</u>

TABLE DES MATIÈRES

1	DONNÉES AU DOSSIER ET STRATÉGIE TARIFAIRE	5
1.1	Ajustement tarifaire global	5
1.2	Ajustement tarifaire en distribution	5
1.2.1	Baisse de la dépense d’amortissement sur les comptes de frais reportés	6
1.2.2	Baisse des autres composantes des ASF	7
1.2.3	Hausse de la contribution GES	7
1.2.4	Baisse des impôts fonciers	8
1.2.5	Hausse de l’amortissement des immobilisations	8
1.2.6	Hausse des dépenses d’exploitation	8
1.2.7	Variation des revenus de distribution	8
1.3	Ajustement tarifaire en transport	9
1.4	Ajustement tarifaire en équilibrage	10
1.5	Ajustement tarifaire en socialisation	11

1 DONNÉES AU DOSSIER ET STRATÉGIE TARIFAIRE

1.1 AJUSTEMENT TARIFAIRE GLOBAL

1 Globalement, pour l'ensemble des services de distribution, de transport, d'équilibrage, de
2 socialisation du GSR et des ajustements d'inventaire relatifs au SPEDE, la
3 Cause tarifaire 2025-2026 se traduit par une hausse des tarifs de 1,15 % ou de 12,6 M\$, laquelle
4 peut se résumer ainsi :

- 5 • baisse des tarifs de distribution de 2,15 %, soit 16,0 M\$;
- 6 • baisse des tarifs de transport de 18,1 %, soit 30,2 M\$;
- 7 • hausse des tarifs d'équilibrage de 6,61 %, soit 10,9 M\$; et
- 8 • hausse des tarifs de socialisation du GSR de qui passent de 7,7 M\$ à 55,8 M\$.

9 Les ajustements tarifaires pour les services de distribution, de transport, d'équilibrage et de
10 socialisation du GSR sont expliqués aux sections suivantes.

1.2 AJUSTEMENT TARIFAIRE EN DISTRIBUTION

11 Les tarifs de distribution d'Énergir, s.e.c. (Énergir), pour l'année 2025-2026, sont en baisse de
12 16,0 M\$ ou de 2,15 %. Cette baisse s'explique par les différents éléments de variation présentés
13 dans le tableau et les sous-sections qui suivent.

Tableau 1
Évolution du revenu requis du service de distribution
et ajustement tarifaire

	CT 2025-2026	
	(M\$)	(%)
Amortissement des frais reportés :		
Trop-perçus, manques à gagner et découplage des revenus	(14,3)	-1,9
Écarts budgétaires liés aux ASF	(12,1)	-1,6
Nivellement du gaz perdu	(8,5)	-1,1
Impôts	(2,3)	-0,3
Stabilisation tarifaire de la température et du vent	10,5	1,4
PGEÉ	6,9	0,9
Projets de développement informatique	4,4	0,6
Autres composantes des ASF	(8,8)	-1,2
Hausse de la contribution GES	(1,8)	-0,2
Impôts fonciers	(1,7)	-0,2
Amortissement des immobilisations	10,3	1,4
Dépenses d'exploitation	5,5	0,7
Autres	(1,1)	-0,4
Variation du revenu requis 2026 vs le revenu requis autorisé de 2025	(13,0)	-1,8
Hausse des revenus de distribution découlant de l'évolution des volumes	(3,0)	-0,4
Ajustement tarifaire du service de distribution *	(16,0)	-2,2

* Pièce Énergir-N, Document 2, p. 1, col. 1.

1.2.1 Baisse de la dépense d'amortissement sur les comptes de frais reportés

1 Une baisse totale de 15,4 M\$ de la dépense d'amortissement sur les comptes de frais
2 reportés (CFR) est constatée. Elle est essentiellement attribuable à :

- 3 • la baisse des soldes à récupérer des clients relativement au découplage des
4 revenus et des trop-perçus constatés lors des exercices 2022-2023, 2023-2024 et
5 des quatre premiers mois de l'exercice 2024-2025 (-14,3 M\$);
- 6 • la baisse de l'amortissement des CFR relatifs aux écarts budgétaires des
7 avantages sociaux futurs (ASF) résultant principalement de la fin de
8 l'amortissement des écarts de 2020 et de 2021 à récupérer de la clientèle en 2025
9 (-12,1 M\$);

- 1 • la baisse de l'amortissement résultant du solde du compte de nivellement du gaz
2 perdu de 2023-2024 à remettre aux clients en 2026 versus le solde de 2022-2023
3 à récupérer des clients en 2025 (-8,5 M\$);
- 4 • la hausse des soldes à remettre à la clientèle en lien avec les CFR d'impôt
5 résultant de l'intégration à la base de tarification du nivellement d'impôt de 2024
6 (-2,3 M\$).
- 7 • la hausse des soldes nets des CFR relatifs à la stabilisation tarifaire de la
8 température et du vent découlant principalement des températures plus chaudes
9 que la normale de 2024 (+10,5 M\$);
- 10 • la hausse de l'amortissement des CFR liés au PGEE (+6,9 M\$) découlant
11 principalement de la croissance de la valeur des subventions du PGEE intégrées
12 à la base de tarification depuis l'année 2018-2019;
- 13 • la hausse de l'amortissement des projets de développements informatiques
14 attribuable aux produits et plateformes, ainsi qu'à la mise en service de projets
15 d'amélioration et de développement (+4,4 M\$).

1.2.2 Baisse des autres composantes des ASF

16 Les autres composantes des ASF sont déterminées à partir d'une évaluation actuarielle.
17 La variation à la baisse de 8,8 M\$ s'explique principalement par la diminution des taux
18 d'intérêt.

1.2.3 Hausse de la contribution GES

19 La hausse de la contribution GES de 1,8 M\$ s'explique par la hausse des volumes
20 transférés vers l'électricité attribuables à la biénergie. Puisque la contribution GES est
21 directement liée aux volumes convertis à l'électricité, une hausse de la contribution résulte
22 en un volume de gaz naturel moins important, pour un effet net marginal sur la variation
23 tarifaire.

1.2.4 Baisse des impôts fonciers

1 La baisse de la dépense d'impôts fonciers de 1,7 M\$ résulte principalement de la
2 diminution anticipée de la redevance à la Régie de l'énergie, partiellement compensée par
3 l'augmentation de la taxe sur les services publics.

1.2.5 Hausse de l'amortissement des immobilisations

4 La hausse de la dépense d'amortissement de 10,3 M\$ s'explique principalement par l'effet
5 de l'augmentation des additions nettes des immobilisations (+ 6,5 M\$) combinées à
6 l'impact de la mise à jour de l'étude des taux d'amortissement (+ 3,8 M\$) sur les actifs au
7 service de distribution.

1.2.6 Hausse des dépenses d'exploitation

8 La croissance de 5,5 M\$ des dépenses d'exploitation est principalement expliquée par
9 l'inflation des salaires et des autres dépenses.

1.2.7 Variation des revenus de distribution

10 Les volumes de la Cause tarifaire 2025-2026 présentent une diminution de 74 10⁶m³ par
11 rapport à la Cause tarifaire précédente. Cette baisse provient principalement du marché
12 Grandes entreprises et est compensée par une hausse des volumes du marché des petit
13 et moyen débits.

14 La baisse du marché Grandes entreprises est majoritairement attribuable à quelques
15 clients du secteur de la chimie/pétrochimie. La hausse des volumes du marché des petit
16 et moyen débits est expliquée en grande partie par un contexte économique plus
17 favorable.

18 Les revenus générés sont en hausse de 3,0 M\$. Ceci s'explique par la hausse des
19 volumes provenant des petit et moyen débits. Cette augmentation des revenus se traduit
20 par une baisse tarifaire de 0,4 %.

1.3 AJUSTEMENT TARIFAIRE EN TRANSPORT

Tableau 2
Évolution du revenu requis du service de transport
et ajustement tarifaire

	CT 2025-2026	
	(M\$)	(%)
Baisse des coûts de transport	(23,3)	-13,9
Amortissement des trop-perçus et des manques à gagner	(9,2)	-5,5
Rendement et impôts	(1,1)	-0,7
Variation du revenu requis 2026 vs le revenu requis autorisé de 2025	(33,5)	-20,1
Baisse des revenus de transport	3,3	2,0
Ajustement tarifaire du service de transport *	(30,2)	-18,1

* Énergir-N, Document 2, p. 1, col. 3.

- 1 La baisse tarifaire au service de transport de 30,2 M\$ découle principalement de :
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- la diminution des coûts de transport de 23,3 M\$, découlant principalement de la variation du différentiel de lieu sur les achats de gaz naturel à Empress;
 - la diminution de l'amortissement de 9,2 M\$ provenant du trop-perçu de l'exercice 2023-2024 et la fin de la récupération du manque à gagner de l'exercice 2020-2021; partiellement compensée par :
 - la baisse des revenus de transport de 3,3 M\$ également corrélée à la baisse des volumes distribués.

1.4 AJUSTEMENT TARIFAIRE EN ÉQUILIBRAGE

Tableau 3
Évolution du revenu requis du service d'équilibrage
et ajustement tarifaire

	CT 2025-2026	
	(M\$)	(%)
Hausse des coûts d'équilibrage	7,7	4,6
Amortissement des trop-perçus et des manques à gagner	2,9	1,8
Amortissement des immobilisations	1,1	0,7
Rendement et impôts	(1,7)	-1,0
Autres	(0,7)	-0,4
Variation du revenu requis 2026 vs le revenu requis autorisé de 2025	9,4	5,7
Baisse des revenus d'équilibrage	1,6	1,0
Ajustement tarifaire du service d'équilibrage *	10,9	6,6

* Énergir-N, Document 2, p. 1, col. 4.

- 1 La hausse tarifaire au service d'équilibrage de 10,9 M\$ découle principalement de :
- 2 • la hausse des coûts d'équilibrage de 7,7 M\$, essentiellement expliquée par
- 3 ○ la diminution des transactions d'échanges menant à des revenus d'optimisation;
- 4 ○ la hausse des coûts d'entreposage;
- 5 compensée par :
- 6 ○ la variation du différentiel de lieu sur les achats de gaz naturel à Empress résultant
- 7 d'un crédit fonctionnalisé à l'équilibrage;
- 8 • la hausse de l'amortissement de 2,9 M\$ découlant du manque à gagner de l'exercice
- 9 2023-2024 qui est supérieur à celui de l'exercice 2020-2021;
- 10 • la baisse des revenus d'équilibrage de 1,6 M\$, découlant principalement de l'évolution
- 11 des paramètres A et P;
- 12 • La hausse de la dépense d'amortissement de 1,1 M\$ découlant de l'augmentation des
- 13 additions nettes des immobilisations et de l'impact de la mise à jour de l'étude des taux
- 14 d'amortissement;

1 partiellement compensée par :

- 2 • la baisse du rendement et des impôts de 1,7 M\$ découlant de la baisse de la base de
3 tarification principalement liée à l'amortissement annuel du manque à gagner
4 d'équilibrage relatif à l'exercice 2022-2023, jumelée à la baisse du coût moyen pondéré
5 du capital.

1.5 AJUSTEMENT TARIFAIRE EN SOCIALISATION

Tableau 4

**Évolution du revenu requis du service de socialisation du GSR
et ajustement tarifaire**

	CT 2025-2026	
	(M\$)	(%)
Amortissement du frais reporté	45,6	587,2
Rendement et impôts	2,4	31,3
Variation du revenu requis 2026 vs le revenu requis autorisé de 2025	48,1	618,5
Baisse des revenus de socialisation du GSR	(0,0)	-0,5
Ajustement tarifaire du service de socialisation du GSR*	48,0	618,0

* Pièce Énergir-N, Document 2, p. 1, col. 5.

6 La hausse tarifaire au service de socialisation du GSR de 48,0 M\$ découle de l'intégration à la
7 Cause tarifaire 2025-2026 du CFR de socialisation 2023-2024 résultant d'un seuil réglementaire
8 de livraison de GSR de 2 % par rapport au seuil de 1 % pour le CFR de socialisation de
9 2022-2023.